

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Préambule - Définition des termes

Inaativ est une société à responsabilité limitée au capital de 4 040.00 euros, dont le siège social est situé 10, Avenue des Mondaults - 33270 Floirac, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 529 319 717 RCS Bordeaux.

Dans les présentes conditions générales de vente, la société à responsabilité limitée Inaativ est dénommée « Inaativ » et le client ou le prospect « le CLIENT ». Les présentes conditions générales de vente sont ci-après dénommées « les Conditions Générales ».

Pour l'interprétation et la mise en œuvre des présentes Conditions Générales, il est convenu que les termes ci-après seront définis de la façon suivante :

« Prestation » désigne ci-après l'objet de la vente effectuée par Inaativ. La prestation peut désigner un ensemble de prestations de services tel qu'un conseil, une mise à disposition d'un savoir-faire, une concession de licence d'exploitation de progiciel, de logiciel ou de brevet, les prestations annexes à l'acquisition d'un logiciel ou d'un progiciel et le suivi de ces derniers, une prestation intellectuelle, une formation, la conception d'un site web ou d'une application web, etc. De même le terme prestation peut également désigner une vente d'objet mobilier tel qu'un appareil, un composant ou un support informatique.

« Site Web ou Application Web » désigne l'ensemble de pages composées de textes, d'images et le cas échéant d'éléments multimédia, accessible par une adresse URL et hébergés sur le disque dur d'un serveur permettant des accès multiples et simultanés via le réseau Internet.

« Sources » désigne le contenu élémentaire nécessaire à la création d'une prestation immatérielle : textes, images et sons pour un site Internet, documents comptables pour une solution de comptabilité, etc. Sauf mention contraire, la fourniture des sources est à la charge du CLIENT.

« Cahier des charges » ou « Réponse Technique » ou « Étude initiale » désigne le document fourni par le CLIENT ou réalisé en collaboration avec Inaativ, décrivant le plus explicitement possible le contenu de la prestation attendue et des éventuelles contraintes et des spécificités concernant les conditions techniques de production, d'exploitation et de qualité d'une prestation. Le cahier des charges, la réponse technique ou l'étude initiale ne constitue un élément contractuel qu'à partir de l'instant où il est signé par les parties. Tout cahier des charges non signé ou signé uniquement par l'une des parties est considéré comme nul.

« Élément contractuel » désigne un ou sont ensemble ; devis, bon de commande, contrat, cahier des charges, réponse technique, proposition tarifaire ou commerciale, conditions particulières, dès lors qu'il est signé par Inaativ et le CLIENT. Il peut aussi viser une facture ou un reçu d'acompte délivré par Inaativ.

Article 1. Objet - Domaine d'application

1.1 Les Conditions Générales ont pour objet de régir les relations contractuelles entre Inaativ et le CLIENT et définir l'étendue des prestations proposées par Inaativ.

1.2 Les Conditions Générales s'appliquent à toute prestation de toute nature, effectuée par Inaativ dans les pays du monde entier. Elles valent sur toute autre condition d'achat, sauf dérogation expresse et formelle accordée par Inaativ. Elles pourront être modifiées ou complétées si Inaativ établit un ou plusieurs éléments contractuels qui, le cas échéant, tiendraient lieu de conditions particulières.

1.3 Le fait pour une personne physique ou morale, de commander un service ou produit de la société Inaativ emporte acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente.

1.4 Inaativ peut modifier, réactualiser ou rectifier les présentes, notamment afin de prendre en compte une évolution législative, réglementaire, jurisprudentielle et/ou technique. L'actualisation ne concerne en aucun cas les prestations déjà exécutées ou en cours d'exécution, sauf pour celles dont la durée restante est supérieure à six mois à la date de la modification. Dans ce cas les dernières Conditions Générales sont mises en application entre les parties.

1.5 Dans le cas où l'une des dispositions des présentes est réputée ou déclarée nulle, ou non écrite, par un tribunal compétent, les autres dispositions restent intégralement en vigueur et doivent être interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties exprimée dans ce document.

Article 2. Formation et conditions d'exécution du contrat

2.1 L'obligation respective de chaque partie, de réaliser la prestation pour Inaativ et de payer la prestation pour le CLIENT, naît à partir du moment où le CLIENT a dûment signé et retourné en main propre, par fax, email ou courrier le ou les document(s) contractuel(s) émis par Inaativ ou à partir de l'encaissement d'un acompte initial par Inaativ. Si un devis a été établi, la demande de réalisation de la prestation décrite au devis vaut acceptation par le CLIENT.

2.2 Le CLIENT est conscient que le projet informatique qui se définit entre les parties peut se révéler complexe au sein de son entreprise et qu'il est susceptible de remettre profondément en cause son organisation et ses méthodes de travail ainsi que la qualification du personnel. Ce projet suppose ainsi une collaboration étroite entre les parties, un dialogue permanent dans un esprit de confiance et de respect mutuel. L'investissement personnel du CLIENT dans la création du site est indispensable sans quoi un résultat qui ne correspondrait pas à ses attentes ne saurait relever de la responsabilité de Inaativ, comme indiqué à l'article 5.3 ci-dessous. Compte tenu du haut degré d'autonomie que requiert la mission qui lui est confiée, Inaativ mettra tout son savoir-faire et ses connaissances au profit du CLIENT, à travers la bonne exécution de la mission. Dans cet esprit, en cas d'empêchement ou de contraintes à remplir sa mission, quelle qu'en soit la cause, Inaativ s'oblige à en informer aussitôt le CLIENT. Si la mission n'était pas exclusivement réalisée par les collaborateurs de Inaativ, le Client en serait expressément informé.

2.3 Inaativ peut décider de refuser, d'interrompre ou de modifier la prestation, et ce, sans indemnités au profit du CLIENT ni remboursement d'acompte, dès l'instant où :

- Le CLIENT ne s'acquitte pas des sommes facturées par Inaativ ;
- Le CLIENT ne démontre pas, ou plus, un gage suffisant de solvabilité ;
- Lorsque le CLIENT ne présente pas ou plus les compétences nécessaires et spécifiques à la réalisation complète de la prestation, soit parce que le CLIENT manifeste une opposition systématique aux conseils et prestations prodigués par Inaativ, soit parce que le CLIENT se refuse à fournir les instructions ou sources nécessaires à la réalisation définitive de la prestation ;
- Lorsque Inaativ constate tout acte de piratage, de fraude ou de non-respect des règles éthiques, juridiques ou morales de la profession, imputable au CLIENT.

2.4 Inaativ se réserve le droit d'apporter des modifications non substantielles à ses prestations, sans que cela ne vienne remettre en cause les liens contractuels ni les obligations entre les deux parties et dans la mesure où Inaativ en informera de manière régulière le client.

2.5 Aucune commande d'une prestation ne peut être annulée sans l'accord express de Inaativ. À défaut, le CLIENT serait tenu de payer l'intégralité des sommes dues à Inaativ.

Article 3. Prix - facturations - délais - révisions

3.1 Le prix de la prestation est ferme, il s'entend hors taxes (TVA = 20% au 01/10/2014). Il est stipulé hors taxes et exprimé en euro portant sur le montant total à payer.

3.2 Toute commande concernant la réalisation d'un site web et/ou d'une application métier donne lieu au versement préalable d'un acompte, sauf stipulation contraire sur l'Élément contractuel. La réalisation de ladite commande démarre sitôt encaissement de cet acompte.

3.3 Les conditions de l'offre concernent exclusivement les prestations spécifiées sur les éléments contractuels. Toute prestation supplémentaire et non prévue sur ces derniers fera l'objet d'une majoration équivalente à sa valeur. Le refus de paiement d'une telle prestation ouvrira le droit pour Inaativ à la résiliation et au paiement intégral du contrat de vente, et à une indemnité égale au préjudice subi et/ou à la valeur de la prestation additionnelle.

3.4 Le CLIENT dispose d'un délai maximum de paiement de 30 jours à réception de facture, sauf stipulation contraire sur ladite facture, les acomptes étant réglés au comptant à la signature de la prestation.

3.5 En cas de défaut de paiement total ou partiel du prix de la prestation :

- Le CLIENT devra verser une pénalité de retard équivalente à une fois et demie le taux de l'intérêt légal, en application de l'article L. 441-16 du Code de Commerce. Le taux de l'intérêt légal est celui en vigueur le jour de constatation de la carence. La pénalité est calculée sur le montant hors taxe de la somme restante due, et court à compter de la date d'échéance du règlement ;
- Le CLIENT devra verser une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement selon l'article D. 441-5 du code du commerce.
- L'ensemble des services vendus peut être suspendu si le CLIENT ne se manifeste pas lors des relances effectuées par Inaativ. Après mise en demeure par courrier avec demande d'accusé de réception, la vente peut être résolue de plein droit au profit de Inaativ, la résolution prenant effet deux semaines après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse. Dans cette situation, Inaativ est en droit d'arrêter les services vendus, de réclamer la restitution de la prestation ou sa compensation, les acomptes perçus restant acquis. Inaativ est aussi fondé d'appliquer en sa faveur la réserve de propriété mentionnée à l'article 7 des présentes.

3.6 Toute contestation ou réclamation relative à la facturation doit être adressée par lettre recommandée dans les dix jours à réception de ladite facture, à défaut de quoi Inaativ n'accepte plus aucun grief.

3.7 Pour l'actualisation ou la révision des clauses financières d'un Élément contractuel : Inaativ se réserve le droit de réviser le prix d'une prestation à chaque échéance d'un Élément contractuel et selon une formule qui prend en compte l'indice Syntec (indice d'évolution de coût).

La formule permettant son calcul est : $P1 = P0 \times S1 / S0$

Où P1 = prix révisé, P0 = prix contractuel d'origine, S0 = indice Syntec de référence à la date contractuelle d'origine, S1 = dernier indice publié à la date de révision

L'indice Syntec est un indice d'évolution de coût reconnu par le Ministère de l'Économie et des Finances depuis 1974 et par l'INSEE, mis à la disposition des entreprises et Pouvoirs Publics à des fins de révision des prix contractuellement fixés. Il est calculé mensuellement sur la base d'une enquête faite auprès d'un groupe témoin de membres de la Fédération SYNTEC auquel appartient Inaativ. Le calcul vise à mesurer, sur une période glissante de 12 mois, l'évolution du coût du travail, pour une durée de travail (jour/heure) donnée.

L'indice est représentatif de l'évolution des coûts de la main-d'œuvre (masse salariale brute augmentée des charges patronales associées), par unité de temps à l'exclusion de toute autre charge (achats, locations...).

Article 4. Validation et exécution de la prestation

4.1 Les validations des différentes étapes nécessaires au bon avancement de la prestation peuvent être effectuées par courrier électronique, par fax, par courrier, via l'interface logicielle de gestion de projet ou en main propre contre signature du CLIENT.

En particulier, sans que cette liste soit exhaustive, ces différentes validations peuvent être la validation d'un cahier des charges, des éléments d'architecture web, des spécificités fonctionnelles et techniques, des maquettes graphiques, des procès-verbaux de livraison, de l'accord sur un déplacement à effectuer dans le cadre de la mission, etc.

4.2 Sauf stipulation expresse contraire, la livraison, quelle que soit la prestation, est effectuée au lieu du siège social de Inaativ sans formalité particulière. Sauf manifestation de Inaativ ou du CLIENT dans un délai de deux semaines à partir de la date de livraison prévue, la livraison est réputée avoir eu lieu aux dates et conditions prévues.

4.3 Le CLIENT peut demander un report de livraison d'un maximum de trois semaines en adressant une demande écrite à Inaativ. Cependant, aucun report de date de livraison à l'initiative du CLIENT n'est accepté si la demande n'est pas introduite au moins 48 (quarante-huit) heures avant la date prévue de livraison de la prestation.

4.4 Les délais de livraison ne sont pas rigoureux ; ils ne sont donnés qu'à titre indicatif, sauf stipulation contraire sur l'élément contractuel.

4.5 Il incombe au CLIENT, sauf stipulation écrite contraire, d'assurer les frais et risques du transport de la prestation, postérieurement à la date de livraison et les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, quels que soient le mode de transport ou les modalités de règlement du prix de transport.

4.6 Lorsque le CLIENT ne transmet pas dans les délais convenus les éléments nécessaires à la bonne réalisation de la prestation (sources, cahier des charges, identifiants, résolution de problème, etc.), ce fait a pour conséquence directe de retarder la réalisation et donc la livraison de la prestation par Inaativ. Pour autant, Inaativ ne saurait en aucun cas être considérée comme responsable d'une situation qu'elle subit en premier lieu, situation qui ne peut être invoquée pour refuser la marchandise ou exiger une indemnité ou un rabais. Dès lors, le CLIENT pourra être sanctionné conformément aux dispositions de l'article 2.3.

4.7 Si lors de la livraison de la prestation, le CLIENT considère que la prestation n'est pas conforme à la commande, il doit dans une période de deux mois à compter de la livraison, déclarer par écrit le dysfonctionnement des vices qu'il impute à la prestation, et fournir toute justification quant à la réalité de ceux-ci. En tout état de cause, la garantie d'une prestation ne concerne que les éléments mentionnés dans les éléments contractuels. En particulier, en cas de réclamation sur une prestation essentiellement immatérielle (site Internet, Application Web, etc.).

Les livrables validés par le client pour le projet restent les documents de référence auxquels les deux parties doivent se référer pour évaluer si la prestation est conforme aux spécificités du projet. Seuls les éléments mentionnés dans ces documents sont considérés comme relevant des obligations de Inaativ. À défaut de présentation de l'un de ces éléments, les obligations de Inaativ sont strictement limitées à une considération minimale au regard des prestations mentionnées dans les éléments contractuels. Dans ce cas, le CLIENT ne peut se prévaloir que d'une absence de réalisation de la prestation ou de l'un de ses éléments majeurs, les éléments mineurs ou déjà intégrés étant considérés comme parfaitement achevés.

Article 5. Garantie sur les développements

5.1 Seuls les développements produits par Inaativ dans le cadre du présent bon de commande sont garantis. Ils le sont pendant 3 mois à compter de leur livraison et acceptation par le Client, et uniquement s'ils ont été intégralement réglés par le Client.

5.2 Cette garantie couvre les dysfonctionnements et défauts constatés et établis sur la base des spécifications techniques et fonctionnelles, ou à défaut dans les échanges écrits (mail, courrier, fax) entre les deux parties. Dans le cas où le Client révélerait ces défauts pendant cette période de garantie, Inaativ s'engage à prendre à sa charge les corrections nécessaires. Au-delà de la période de garantie, une tierce maintenance applicative couvrant la maintenance corrective peut être mise en place.

5.3 Toutefois, cette garantie ne couvre pas les prestations effectuées par des prestataires tiers (ou sous-traitées à des tierces parties), même dans le cas où ceux-ci ont été intégrés ou utilisés pour la présente prestation, et y compris dans le cas où Inaativ a accompagné ou conseillé le CLIENT. Par exemple, n'étant pas produites ou exploitées par Inaativ, les prestations suivantes ne font pas partie de la garantie : l'hébergement du site internet sur un serveur autre que celui de Inaativ, la gestion d'un nom de domaine, la location d'un logiciel tiers ou tout outil d'administration tiers, l'utilisation d'une hotline dédiée à un logiciel, le code source livré par Inaativ et modifié en second lieu par un tiers, etc.

Article 6. Obligations et responsabilités de Inaativ

6.1 Inaativ s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. Inaativ ne répond que d'une obligation de moyens qui ne doit en aucun cas être assimilée à une obligation de résultat.

6.2 Inaativ s'engage à :

- Intervenir rapidement en cas de vice de fonctionnement provenant de défaut de conception ou d'exécution de ses solutions ;
- Assurer le maintien à un niveau adéquat de la qualité de ses outils ;
- Mettre tous les moyens en œuvre pour assurer dans des conditions optimales le bon fonctionnement des prestations acquises par le CLIENT ;
- Assurer le suivi des prestations matérielles dans la stricte limite du suivi de la garantie constructeur.

6.3 Limitations de responsabilités - Inaativ ne pourra être tenu responsable en cas de :

• Faute, négligence, omission ou défaut d'entretien du CLIENT, non-respect des conseils donnés. En particulier, lorsque Inaativ réalise des prestations d'hébergement, il conserve le contrôle des accès FTP. Cependant, dès lors que le client dispose desdits accès FTP, Inaativ est automatiquement déchargé de toute responsabilité quant à l'indisponibilité des pages, la nature du contenu (non-respect du droit d'auteur notamment), le défaut d'affichage, la détérioration partielle ou totale du contenu des pages.

De manière générale, Inaativ n'est en aucune façon responsable d'un dysfonctionnement résultant d'une mauvaise utilisation du CLIENT ou d'une intervention du CLIENT sans autorisation sur la prestation effectuée par Inaativ.

• Interruption de l'hébergement, dans le cadre d'une interruption de service due à la société en charge de l'hébergement, au fournisseur d'accès en charge du renouvellement des noms de domaine ou du serveur.

- Faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel Inaativ n'a aucun pouvoir de contrôle, de surveillance.

En particulier, lorsque Inaativ fournit des liens vers d'autres sites, par des bandeaux publicitaires ou non, ou par tout autre moyen, il ne peut être tenu responsable du contenu, des produits, des services, de la publicité, des cookies ou tout autre élément de ces sites ainsi que pour tout dommage ou perte, avéré ou allégué, consécutif ou en relation avec l'utilisation des informations, services ou données disponibles sur ces sites ;

- Divulgarion ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au CLIENT ;

- Dysfonctionnement ou ralentissement des réseaux ou de l'Internet dans son ensemble.

Article 7. Propriété de la production et des contenus

7.1 Inaativ cède de manière exclusive et irrévocable au CLIENT qui accepte, pour les besoins de son activité, l'intégralité des droits patrimoniaux de propriété intellectuelle sur les éléments graphiques (formats optimisés et fichiers sources, le cas échéant) et le code informatique (HTML, CSS, PHP, JavaScript, etc.) exécuté sur le site internet ou les pages internet strictement incluses dans la prestation, et produites par Inaativ dans le cadre de sa mission – sauf en cas de mention contraire et expresse sur un des éléments concernés, et uniquement si les productions ont été intégralement réglées par le Client.

7.2 La présente cession couvre le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit d'adaptation et le droit de commercialisation desdits travaux, pour la durée légale de leur protection et pour le monde entier, et Inaativ garantit le CLIENT contre toute action relative à la propriété intellectuelle de ces travaux.

7.3 Les outils et méthodes exploités par Inaativ dans le cadre de sa mission sont et demeurent la propriété intellectuelle de Inaativ. Inaativ se réserve le droit d'utiliser les enseignements qu'elle aura tirés de l'exécution du présent contrat sous réserve de l'Article 9.

7.4 Le CLIENT reconnaît la pleine et entière responsabilité de ses choix dans tous les contenus qu'elle présente, fournit ou demande à Inaativ pour la réalisation de la prestation. La responsabilité de Inaativ ne pourra en aucun cas être recherchée dans l'hypothèse où ces contenus ne se révéleraient pas libres de droits ou seraient attentatoires aux droits de propriétés intellectuelles d'un tiers. Le CLIENT garantit Inaativ à cet égard de prendre à sa charge toute condamnation, frais et honoraires mis à la charge ou supportés par Inaativ pour se défendre du fait de la défaillance du client.

7.5 Le CLIENT, représenté par le signataire de la présente commande, reconnaît avoir pris connaissance des mises en garde effectuées par les représentants légaux de Inaativ, concernant les dispositions légales relatives à la propriété intellectuelle et les peines pouvant être encourues en cas de violation.

7.6 La violation de ces dispositions peut entraîner l'annulation de toute commande, ce nonobstant l'engagement de poursuites.

Article 8. Copyrights et utilisation des références

8.1 Sauf mention contraire explicite du CLIENT, Inaativ se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution à la réalisation de la commande.

8.2 Sauf mention contraire explicite du CLIENT, notifiée par courrier avec accusé de réception, Inaativ se réserve le droit de mentionner sa réalisation comme référence dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité.

8.3 Le CLIENT, représenté par le signataire de la présente commande, autorise Inaativ, à travers ses représentants légaux et commerciaux, à utiliser, à des fins purement démonstratives, la réalisation. Cette autorisation s'étend plus particulièrement aux éléments constitutifs de la réalisation, comprenant sans restriction la présentation publique des contenus suivants : les contenus textuels, les contenus iconographiques ou les deux.

Article 9. Confidentialité

9.1 Inaativ et le CLIENT s'engagent à conserver confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie, de quelque nature qu'ils soient, auxquels les parties auraient pu avoir accès au cours de la prestation.

9.2 La précédente disposition ne fait pas obstacle à ce que Inaativ puisse faire état de sa relation commerciale avec le CLIENT, comme précisé à l'article 8 susvisé.

Article 10. Règlement Général sur la Protection des Données (2016/679)

10.1 Obligation de Inaativ

Le CLIENT dispose d'un droit permanent d'accès, de modification, de rectification, de récupération et de suppression relative aux informations le concernant et détenue par Inaativ. Ce droit peut être exercé à tout moment auprès du Responsable de la Protection des Données de la société Inaativ.

Identité et coordonnées du Responsable de Traitement des Données :

Rodolphe PUISSANT – email : rodolphe@inaativ.fr

Téléphone : + 33(0)5 56 32 69 57

Les informations recueillies par Inaativ sont exploitées uniquement dans le cadre des Prestations signées avec son CLIENT.

10.2 Obligation du CLIENT

Le CLIENT s'engage expressément, en tant que Responsable de la Protection des Données qu'il collecte dans le cadre de son organisation et par l'intermédiaire des solutions développées par Inaativ, à assurer lui-même l'ensemble des obligations liées à la collecte de données personnelles en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 et la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

10.3 Inaativ ne pourra être tenue responsable en cas de non-respect des obligations légales du CLIENT s'agissant de la protection des données personnelles collectées par son organisation ou par l'intermédiaire d'une solution développée par Inaativ.

Article 11. Cas de force majeure

La société Inaativ n'encourt aucune responsabilité en cas de non-exécution ou de retard dans l'exécution de l'une de ses obligations si celle-ci résulte d'un fait indépendant de sa volonté et qui échappe à son contrôle. Est considéré comme tel, tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil et de la jurisprudence des tribunaux français.

Article 12. Droit applicable - Juridiction

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le Tribunal de commerce de Bordeaux sera seul compétent pour tout litige relatif à l'interprétation et l'exécution d'un contrat et de ses suites.